

(19)



(11)

EP 4 825 355 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
21.10.2026 Bulletin 2026/43

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A61G 17/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **26172785.3**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A61G 17/045; A61G 17/02

(22) Date de dépôt: **16.04.2026**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH LA MA MD TN

(71) Demandeur: **Pivert Funeraire**
42000 Saint-Etienne (FR)

(72) Inventeur: **LOUNIS WALLACE, Ali**
42000 Saint-Etienne (FR)

(74) Mandataire: **Santarelli**
Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
92400 Courbevoie (FR)

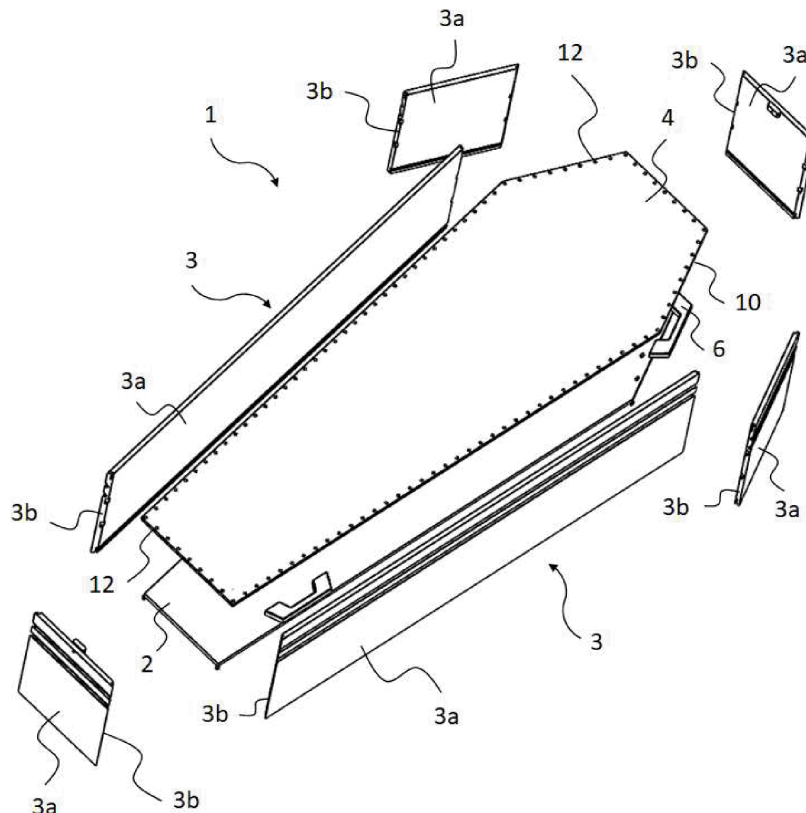
(30) Priorité: **17.04.2025 FR 2504121**

(54) **CERCUEIL COMPORTANT UN REBORD PERIPHERIQUE PROEMINENT MUNI D'AU MOINS UN ORIFICE DE RECEPTION D'UN OBJET DECORATIF/MEMORIEL**

(57) L'invention concerne un cercueil (1) comportant au moins une paroi de fond (2), une paroi latérale (3) et un couvercle (4) pour définir ensemble un volume interne clos destiné à recevoir une dépouille, ledit couvercle (4) étant muni d'un rebord périphérique (10) pro-

éminent extérieurement, caractérisé en ce que ledit rebord périphérique proéminent (10) comporte au moins un orifice traversant (12) adapté pour recevoir un objet décoratif et/ou mémoriel, tel qu'une tige de fleur, une lettre enroulée ou encore un morceau de tissu.

[Fig. 1]



EP 4 825 355 A1

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] La présente invention concerne un cercueil comportant au moins une paroi de fond, une paroi latérale et un couvercle pour définir ensemble un volume interne clos destiné à recevoir une dépouille.

Technique antérieure

[0002] Lors d'obsèques, de célébrations religieuses ou avant un enterrement, il est coutumier de déposer des plantes, en particulier des fleurs, proches du cercueil renfermant la dépouille. Ces plantes sont en règle générale posées soit à côté du cercueil, par exemple sur un support de type chevalet ou table pour les couronnes, soit directement sur le couvercle du cercueil pour des fleurs coupées ou des plantes en pot.

[0003] Les fleurs doivent en général être retirées lors du transport du cercueil soit par des porteurs soit dans un véhicule spécialisé de type corbillard, et au moment de la mise en terre ou de la crémation. Elles peuvent se perdre en tombant ou être oubliées, perdant l'aspect ornemental qu'elles procurent.

[0004] Par ailleurs, il est difficile de poser ou de lier au cercueil d'autres types d'objets tels que des lettres de proches, des morceaux de tissu ou tout objet symbolique ayant, par exemple, appartenu au défunt ou à la défunte. Des propositions ont été faites dans les documents de brevet KR101711366B1, JP2006006118A et JP4292253B2 mais elles ne sont pas satisfaisantes.

[0005] Il n'existe actuellement pas de moyens de lier les plantes directement au cercueil afin que ces dernières puissent l'orne convenablement et durablement.

Présentation de l'invention

[0006] La présente invention vise à remédier à ces inconvénients avec une approche totalement novatrice, simple à fabriquer et utiliser, écologique, esthétique et peu coûteuse.

[0007] A cet effet, selon un premier aspect, la présente invention se rapporte à un cercueil comportant au moins une paroi de fond, une paroi latérale et un couvercle pour définir ensemble un volume interne clos destiné à recevoir une dépouille, ledit couvercle étant muni d'un rebord périphérique proéminent extérieurement, caractérisé en ce que ledit rebord périphérique proéminent comporte au moins un orifice traversant adapté pour recevoir un objet décoratif et/ou mémoriel, tel qu'une tige de fleur, une lettre enroulée ou encore un morceau de tissu.

[0008] L'invention est mise en œuvre selon les modes de réalisation et les variantes exposées ci-après, lesquelles sont à considérer individuellement ou selon toute combinaison techniquement opérante.

[0009] Avantagusement, le rebord périphérique pro-

éminent est percé d'une série de plusieurs orifices traversants.

[0010] De préférence, les orifices traversants sont disposés sur au moins une ligne commune entourant tout ou partie du couvercle.

[0011] Selon un mode particulier de réalisation de la présente invention, la ligne formée par les orifices traversants est parallèle à la paroi latérale et suit globalement son pourtour.

[0012] Selon une variante de réalisation, la ligne formée par les orifices traversants définit une courbe ondulante autour du couvercle en s'éloignant et se rapprochant alternativement du pourtour de la paroi latérale.

[0013] Selon un mode de réalisation préférée de la présente invention, les orifices traversants sont tous espacés de manière régulière d'un même écartement.

[0014] Préférentiellement, les orifices traversants sont disposés sur plusieurs lignes.

[0015] Selon une alternative, les orifices traversants sont disposés en quinconce d'une ligne à l'autre.

[0016] De manière avantageuse, au moins un orifice traversant présente une section transversale circulaire.

[0017] De même, au moins un orifice traversant présente une section transversale allongée en forme de rainure.

[0018] Selon un aspect particulièrement intéressant de la présente invention, au moins un orifice traversant est incliné de manière évasée du fond vers le couvercle et forment un angle par rapport à la paroi latérale inférieure à 45 ° et de manière avantageuse compris entre environ 15° et 30°.

[0019] Préférentiellement, une première rainure est ménagée dans la paroi latérale, sous le rebord périphérique proéminent, ladite rainure présentant une bordure inférieure faisant saillie latéralement de ladite paroi latérale afin de former une butée d'appui pour l'extrémité inférieure de l'objet décoratif/mémoriel introduit dans un orifice traversant considéré.

[0020] Selon un aspect complémentaire, la rainure s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent.

[0021] De même, la bordure inférieure s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent.

[0022] Selon une caractéristique complémentaire de la présente invention, la bordure inférieure est localement positionnée à des hauteurs différentes du rebord périphérique proéminent de manière à définir des butées d'appui de niveaux différents.

[0023] En particulier, la bordure inférieure présente une forme ondulée semblable à une vague.

[0024] Selon une autre caractéristique particulière de la présente invention, l'espacement vertical entre le dessous du rebord périphérique proéminent et la bordure inférieure de la première rainure est compris entre environ 1 et 50 cm, et de préférence entre environ 3 et 30 cm.

[0025] Selon un autre aspect de la présente inven-

tion, une seconde rainure est ménagée dans la paroi latérale, sous la première rainure, et présente une seconde bordure inférieure faisant saillie latéralement de ladite paroi latérale afin de former une butée d'appui pour l'extrémité inférieure de l'objet décoratif/mémoriel introduit dans un orifice traversant considéré.

[0026] De manière préférée, les rainures et leur bordure inférieure associées sont identiques.

[0027] Selon un aspect particulier, l'espacement vertical moyen entre les bordures inférieures de deux rainures immédiatement adjacentes est compris entre environ 1 et 30 cm, et de préférence entre environ 3 et 15 cm.

[0028] De manière avantageuse, chaque bordure inférieure se prolonge verticalement vers le haut par un pan incliné vers l'extérieur de sorte que chaque rainure forme un renforcement dans la paroi latérale, sans dépasser extérieurement de cette dernière.

[0029] Plus précisément, l'angle d'inclinaison du pan incliné est compris entre environ 10° et 30°, et de préférence égal à environ 20°.

Brève description des figures

[0030] D'autres avantages, buts et caractéristiques de la présente invention ressortent de la description qui suit, faite dans un but explicatif et nullement limitatif, en regard des dessins annexés, dans lesquels :

[Fig. 1] la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un cercueil conforme à la présente invention,

[Fig. 2] la figure 2 est une vue en perspective du cercueil dans une position fermée,

[Fig. 3] la figure 3 est une vue de dessous du cercueil de la figure 2,

[Fig. 4] la figure 4 est une vue de côté du cercueil de la figure 2,

[Fig. 5] la figure 5 est une vue de face, côté pieds du défunt, du cercueil de la figure 2,

[Fig. 6] la figure 6 est une vue de détail en perspective du cercueil,

[Fig. 7] la figure 7 est une vue en coupe verticale de la figure 5,

[Fig. 8] la figure 8 est une variante de réalisation de la figure 6,

[Fig. 9] la figure 9 est une vue en coupe partielle illustrant une première utilisation du cercueil,

[Fig. 10] la figure 10 est une vue en coupe partielle illustrant une deuxième utilisation du cercueil,

[Fig. 11] la figure 11 est une vue en coupe partielle illustrant une troisième utilisation du cercueil,

[Fig. 12] la figure 12 est une vue en coupe partielle illustrant une quatrième utilisation du cercueil,

[Fig. 13] la figure 13 est une variante de réalisation de la figure 5.

Description des modes de réalisation

[0031] En premier lieu, la présente description est donnée à titre non limitatif, chaque caractéristique d'un mode de réalisation pouvant être combinée à toute autre caractéristique de tout autre mode de réalisation décrit et /ou représenté.

[0032] On note également dès à présent que les figures ne sont pas nécessairement à l'échelle, sans que cela nuise à leur compréhension.

[0033] Enfin, des parties identiques, similaires ou équivalentes techniquement présentes dans différentes figures portent les mêmes références numériques de façon à faciliter le passage d'une figure à l'autre.

[0034] La figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un cercueil 1 conforme à la présente invention et de type dit « parisien », c'est-à-dire globalement en losange allongé avec un couvercle plat.

[0035] Ce cercueil 1, réalisé par exemple en pin issu de forêts éco-gérées ou en panneaux de MDF, comporte typiquement au moins une paroi de fond 2 plane, une paroi latérale 3 constituée de plusieurs panneaux 3a fixés les uns aux autres au niveau de bords latéraux 3b et éventuellement fixés au fond 2 pour constituer la forme « parisienne » en losange, et un couvercle 4 se présentant par exemple sous la forme d'une planche plane pour définir ensemble un volume interne clos destiné à recevoir un capitonnage pour accueillir une dépouille humaine. Des poignées 6 respectant les normes en vigueur sont également prévues sur la paroi latérale 3 du cercueil 1, et plus précisément deux poignées latérales 6 disposées au niveau de la tête et deux autres poignées latérales 6 disposées au niveau des pieds.

[0036] Conformément à la présente invention, le couvercle 4 dépasse latéralement de la paroi latérale 3 et présente ainsi un rebord périphérique 10 faisant saillie extérieurement. Ce rebord périphérique proéminent 10 s'étend, dans le cas présent, sur toute la périphérie du couvercle 4 et est perpendiculaire aux panneaux 3a de la paroi latérale 3.

[0037] Comme illustré plus en détail notamment sur la figure 6, le rebord périphérique proéminent 10 est traversé d'une multitude d'orifices 12. Dans le cas présent, ces orifices 12 sont tous disposés sur une même ligne fictive parallèle aux différents panneaux 3a de la paroi latérale 3 et faisant ainsi le tour complet du cercueil 1 et suivant son pourtour.

[0038] Ces orifices traversants 12 sont également

disposés dans le cas présent de manière équidistante les uns des autres et présentent chacun une section circulaire identique de diamètre compris entre quelques millimètres et quelques centimètres, par exemple entre environ 1 et 2 centimètres. Bien entendu d'autres espacements et d'autres sections d'orifice sont possibles et entrent dans le cadre de l'invention. Chaque orifice 12 est conçu pour recevoir un objet décoratif ou mémoriel O tel qu'une fleur F, un morceau de tissu T ou une lettre enroulée ou un parchemin L, comme illustré respectivement sur les figures 9 à 10, 11 et 12. Ainsi, le cercueil est décoré de manière esthétique et les objets restent liés à celui-ci notamment lors de son transport. Il n'y a plus de risque par exemple que des fleurs en tige tombent du cercueil.

[0039] En variante représentée sur la figure 8, les orifices traversants 12 sont disposés sur plusieurs lignes fictives globalement parallèles entre elles, et par exemple êtres répartis plus spécifiquement en quinconce d'une ligne à l'autre et avec de préférence le même écartement constant d'un orifice à l'autre d'une même ligne. Sur cette même figure 8 la bordure périphérique proéminente 10 est également traversée localement d'orifices 12b qui sont de forme allongée de manière à former plutôt des rainures que de simples trous cylindriques, ce qui permet par exemple de grouper des tiges de fleurs F dans un même orifice 12b ou d'y introduire un objet décoratif/mémoriel O de plus grande dimension.

[0040] Chaque ligne d'orifices 12 et/ou 12b peut également être ondulée pour former une sorte de vague sinusoïdale s'étendant autour du couvercle 4 en s'éloignant et se rapprochant alternativement du pourtour de la paroi latérale 3, ce qui permet par exemple de répartir les objets décoratifs/mémoriels d'une façon plus esthétique et moins répétitive.

[0041] Comme illustré sur la figure 7, certains au moins des orifices 12 (ou 12b) sont inclinés de manière évasée du fond 2 vers le couvercle 4 et forment un angle α par rapport à la paroi latérale 3 qui est de préférence inférieur à 45° et par exemple entre environ 15° et 30°, ce qui permet d'incliner de manière élégante les tiges de fleurs (voir figure 9 et 10) entourant le cercueil 1.

[0042] Comme cela ressort des figures 5 à 8, une première rainure 20 est ménagée (par exemple creusée à l'aide d'un outil adapté) dans la paroi latérale 3, sous le rebord périphérique proéminent 10. Cette première rainure 20 présente une bordure inférieure 24 faisant saillie latéralement de ladite paroi latérale 3 afin de former une butée d'appui pour l'extrémité inférieure Oi d'objets décoratifs/mémoriels O introduits dans des orifices traversant 12 ou 12b, en particulier s'il s'agit de fleurs F, comme cela est visible sur la figure 9. La première rainure 20 s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent 10 et fait le tour de la paroi latérale 3 du cercueil 1. De même, la bordure inférieure 24 s'étend essentiellement parallèlement au

rebord périphérique proéminent 10.

[0043] L'espacement vertical V_1 mesuré entre le dessous du rebord périphérique proéminent 10 et la bordure inférieure 22 de la première rainure 20 est, par exemple, compris entre environ 1 et 50 cm, et de préférence entre environ 3 et 30 cm, pour une bonne répartition verticale des objets décoratifs/mémoriels O et pour procurer un effet esthétique réussi au cercueil 1 ainsi décoré.

[0044] Une seconde rainure 30 est également ménagée dans la paroi latérale 3, sous la première rainure 20, et présente une seconde bordure inférieure 34 faisant saillie latéralement de ladite paroi latérale 3 afin de former une butée d'appui pour l'extrémité inférieure Oi d'objets décoratifs/mémoriels O introduits dans des orifices traversants 12 ou 12b, comme illustré sur la figure 10. La seconde rainure 30 s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent 10 et fait de préférence également le tour de la paroi latérale 3. De même, la bordure inférieure 34 de la seconde rainure 30 s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent 10.

[0045] Selon une variante de réalisation illustrée par la figure 13, la paroi latérale 3 comporte des bordures inférieures 24b et 34b qui sont localement positionnées à des hauteurs différentes du rebord périphérique proéminent 10 de manière à définir des butées d'appui de niveaux différents pour les objets décoratifs O tels que des fleurs en tige F. Plus précisément, les bordures inférieures 24b et 34b présentent chacune la forme ondulée d'une vague ou d'une sinusoïde, ce qui permet de former des zones d'appui à différentes hauteurs, par exemple pour des tiges de fleurs F de longueur différentes.

[0046] Chaque bordure inférieure 24, 24b, 34 ou 34b se prolonge verticalement vers le haut par un pan 22 ou 32 incliné extérieurement (i.e. évasé) de sorte que chaque rainure 20 ou 30 forme un renforcement dans la paroi latérale 3, sans dépasser extérieurement de cette dernière. L'angle d'inclinaison β entre le pan incliné 22 ou 32 et la paroi latérale 3 est avantageusement compris entre environ 10° et 30°, et de préférence sensiblement égal à environ 20° pour un positionnement optimisé des objets décoratifs/mémoriels O.

[0047] L'espacement vertical moyen V_2 entre les bordures inférieures 24 et 34, ou entre les bordures 24b et 34b, des deux rainures 20 et 30 est, par exemple, compris entre environ 1 et 30 cm et, de préférence, entre environ 3 et 15 cm pour un effet esthétique optimisé et une mise en place harmonieuse des objets décoratifs/mémoriels O.

[0048] Les rainures 20 et 30 et leur bordure inférieure associées 24 et 34 ou 24a et 34b sont par exemple identiques dans leurs formes, dimensions et espacements par rapport au rebord proéminent périphérique 10 et/ou entre elles, sans que cela soit une nécessité.

[0049] La présente invention permet ainsi de décorer

de multiples façon le pourtour d'un cercueil afin de rendre hommage à la personne décédée, avec une répartition harmonieuse des objets décoratifs/mémoriels O et une liaison de ceux-ci avec le cercueil évitant par exemple qu'il tombent lors d'une messe, lors de son déplacement du/vers/dans le corbillard, lors de son transport au cimetière avant la mise en terre ou lors de la présentation du cercueil dans un crématorium.

[0050] Il doit être bien entendu que la description détaillée de l'objet de l'invention, donnée uniquement à titre d'illustration, ne constitue en aucune manière une limitation, les équivalents techniques étant également compris dans le champ de la présente invention.

[0051] Ainsi, la section des orifices peut être différente d'un cercle et par exemple être ovale, carrée, rectangulaire ou présenter des « dents » / crans pour mieux tenir la tige des fleurs.

[0052] Les orifices peuvent être oblongs ou être rassemblés en une unique fente allongée parcourant quasiment l'intégralité de la longueur d'un rebord saillant, avec éventuellement des zones à section ronde plus grandes à la manière d'un chapelet.

[0053] Le nombre de rainures linéaires peut être supérieur à deux afin de créer différents « étagements » pour positionner les tiges des plantes pour donner un effet esthétique amélioré ou s'adapter aux différentes plantes apportées par la famille et les amis/collègues de la personne décédée.

[0054] La forme du cercueil peut varier et les caractéristiques de la présente invention s'adaptent par exemple sans difficulté à une forme dite « en tombeau », « lyonnaise » ou « américaine / en coffre ».

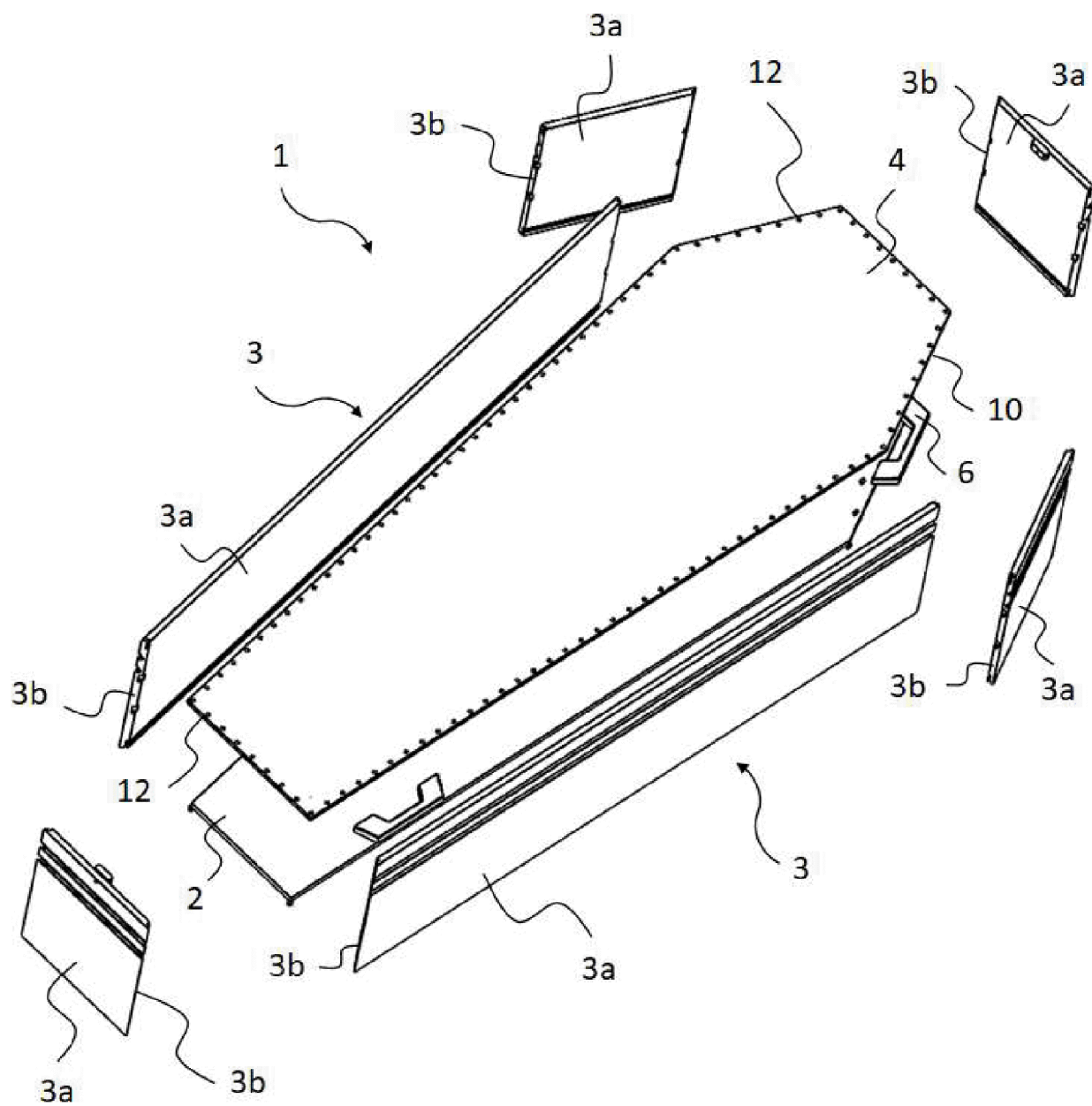
Revendications

1. Cercueil (1) comportant au moins une paroi de fond (2), une paroi latérale (3) et un couvercle (4) pour définir ensemble un volume interne clos destiné à recevoir une dépouille, ledit couvercle (4) étant muni d'un rebord périphérique (10) proéminent extérieurement, **caractérisé en ce que** ledit rebord périphérique proéminent (10) comporte au moins un orifice traversant (12 ; 12b) adapté pour recevoir un objet décoratif et/ou mémoriel (O), tel qu'une tige de fleur (F), une lettre enroulée (L) ou encore un morceau de tissu (T).
2. Cercueil (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le rebord périphérique proéminent (10) est percé d'une série de plusieurs orifices traversants (12 ; 12b).
3. Cercueil (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les orifices traversants (12 ; 12b) sont disposés sur au moins une ligne commune entourant tout ou partie du couvercle (4).

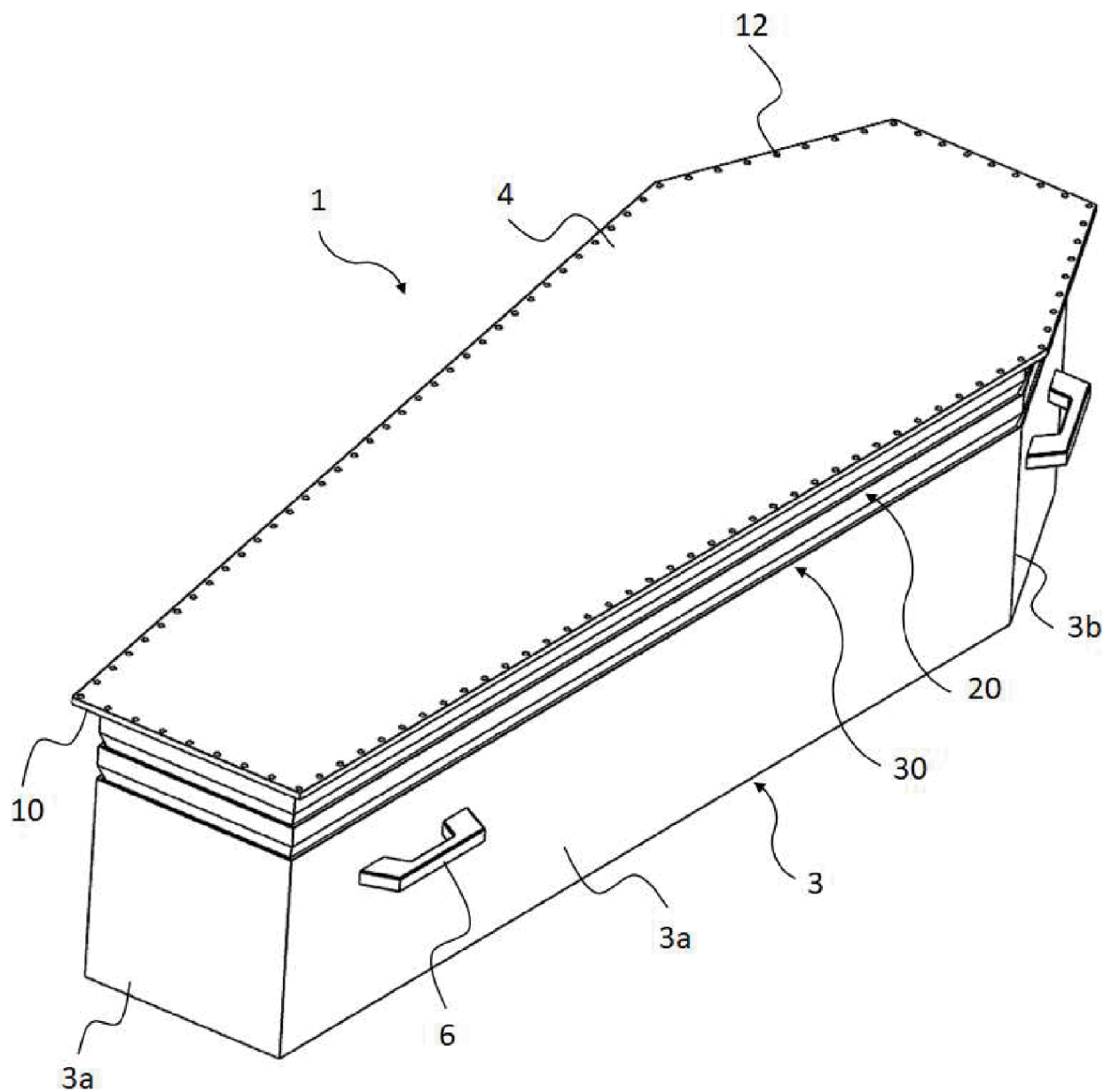
4. Cercueil (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la ligne formée par les orifices traversants (12 ; 12b) est parallèle à la paroi latérale (3) et suit globalement son pourtour.
5. Cercueil (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la ligne formée par les orifices traversants (12 ; 12b) définit une courbe ondulant autour du couvercle (4) en s'éloignant et se rapprochant alternativement du pourtour de la paroi latérale (3).
6. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** les orifices traversants (12 ; 12b) sont tous espacés de manière régulière d'un même écartement.
7. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** les orifices traversants (12 ; 12b) sont disposés sur plusieurs lignes.
8. Cercueil (1) selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les orifices traversants (12 ; 12b) sont disposés en quinconce d'une ligne à l'autre.
9. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** au moins un orifice traversant (12) présente une section transversale circulaire.
10. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** au moins un orifice traversant (12b) présente une section transversale allongée en forme de rainure.
11. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** au moins un orifice traversant (12 ; 12b) est incliné de manière évasée du fond (2) vers le couvercle (4) et forme un angle (α) par rapport à la paroi latérale (3) inférieur à 45° et de manière avantageuse compris entre environ 15° et 30°.
12. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'une** première rainure (20) est ménagée dans la paroi latérale (3), sous le rebord périphérique proéminent (10), ladite rainure (20) présentant une bordure inférieure (24 ; 24b) faisant saillie latéralement de ladite paroi latérale (3) afin de former une butée d'appui pour l'extrémité inférieure (Oi) de l'objet décoratif/mémoriel (O) introduit dans un orifice traversant (12 ; 12b) considéré.
13. Cercueil (1) selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** la rainure (20) s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent (10).

14. Cercueil (1) selon la revendication 12 ou 13, **caractérisé en ce que** la bordure inférieure (24 ; 24b) s'étend essentiellement parallèlement au rebord périphérique proéminent (10). 5
15. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 12 à 14, **caractérisé en ce que** la bordure inférieure (24 ; 24b) est localement positionnée à des hauteurs différentes du rebord périphérique proéminent (10) de manière à définir des butées d'appui de niveaux différents. 10
16. Cercueil (1) selon la revendication 15, **caractérisé en ce que** la bordure inférieure (24b) présente une forme ondulée, semblable à d'une vague. 15
17. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 12 à 16, **caractérisé en ce que** l'espacement vertical (V_1) entre le dessous du rebord périphérique proéminent (10) et la bordure inférieure (22) de la première rainure (20) est compris entre environ 1 et 50 cm, et de préférence entre environ 3 et 30 cm. 20
18. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 12 à 17, **caractérisé en ce qu'une** seconde rainure (30) est ménagée dans la paroi latérale (3), sous la première rainure (20), et présente une seconde bordure inférieure (34 ; 34b) faisant saillie latéralement de ladite paroi latérale (3) afin de former une butée d'appui pour l'extrémité inférieure (O_i) de l'objet décoratif/mémoriel (O) introduit dans un orifice traversant (12 ; 12b) considéré. 25 30
19. Cercueil (1) selon la revendication 18, **caractérisé en ce que** les rainures (20, 30) et leur bordure inférieure associées (24 ; 24b, 34 ; 34b) sont identiques. 35
20. Cercueil (1) selon la revendication 18 ou 19, **caractérisé en ce que** l'espacement vertical moyen (V_2) entre les bordures inférieures (24 ; 24b, 34 ; 34b) de deux rainures (20, 30) immédiatement adjacentes est compris entre environ 1 et 30 cm, et de préférence entre environ 3 et 15 cm. 40 45
21. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 12 à 20, **caractérisé en ce que** chaque bordure inférieure (24 ; 24b ; 34 ; 34b) se prolonge verticalement vers le haut par un pan (22 ; 32) incliné extérieurement de sorte que chaque rainure (20 ; 30) forme un renforcement dans la paroi latérale (3), sans dépasser extérieurement de cette dernière. 50 55
22. Cercueil (1) selon la revendication 21, **caractérisé en ce que** l'angle d'inclinaison (β) du pan incliné (22 ; 32) est compris entre environ 10° et 30° , et de préférence égal à environ 20° .

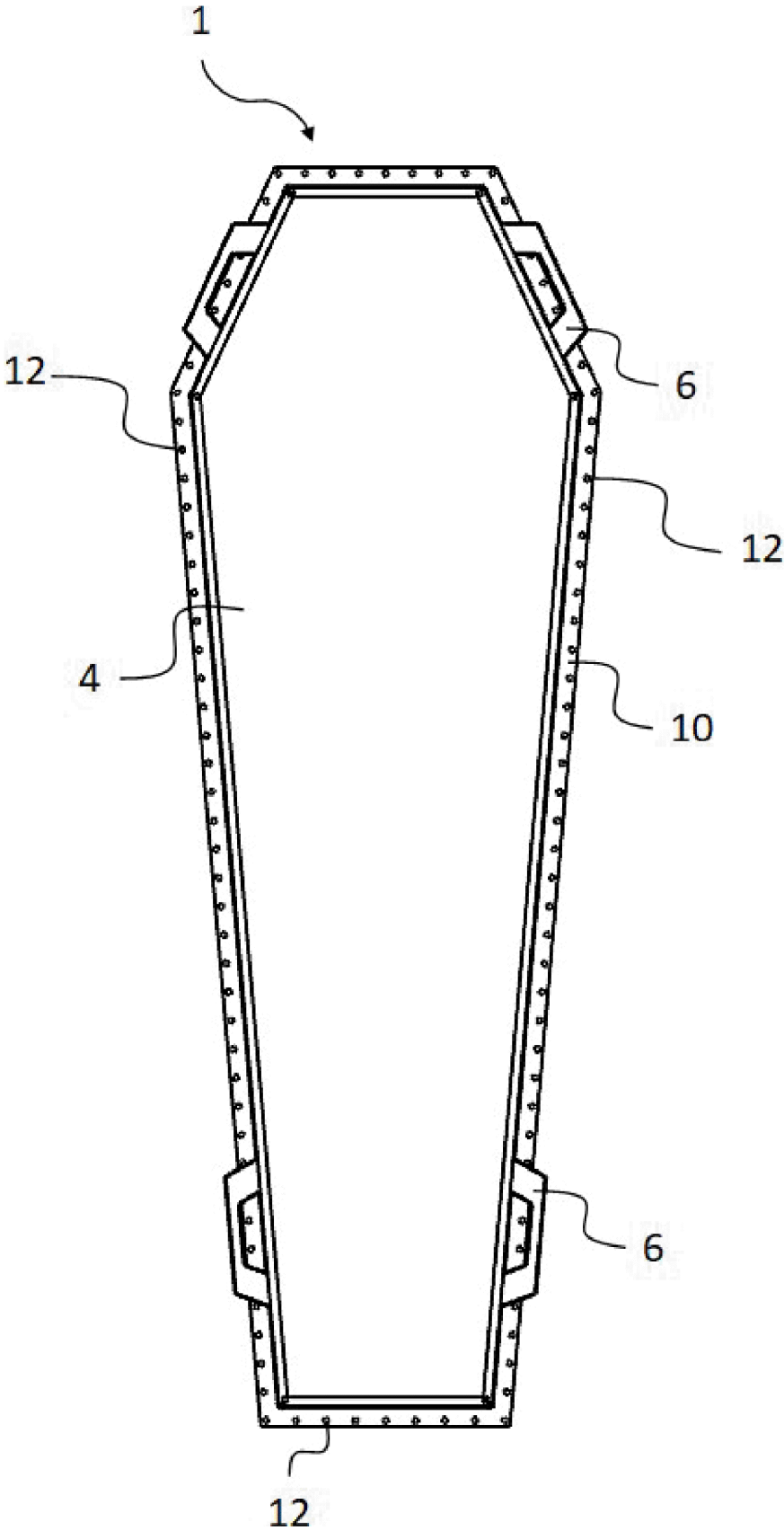
[Fig. 1]



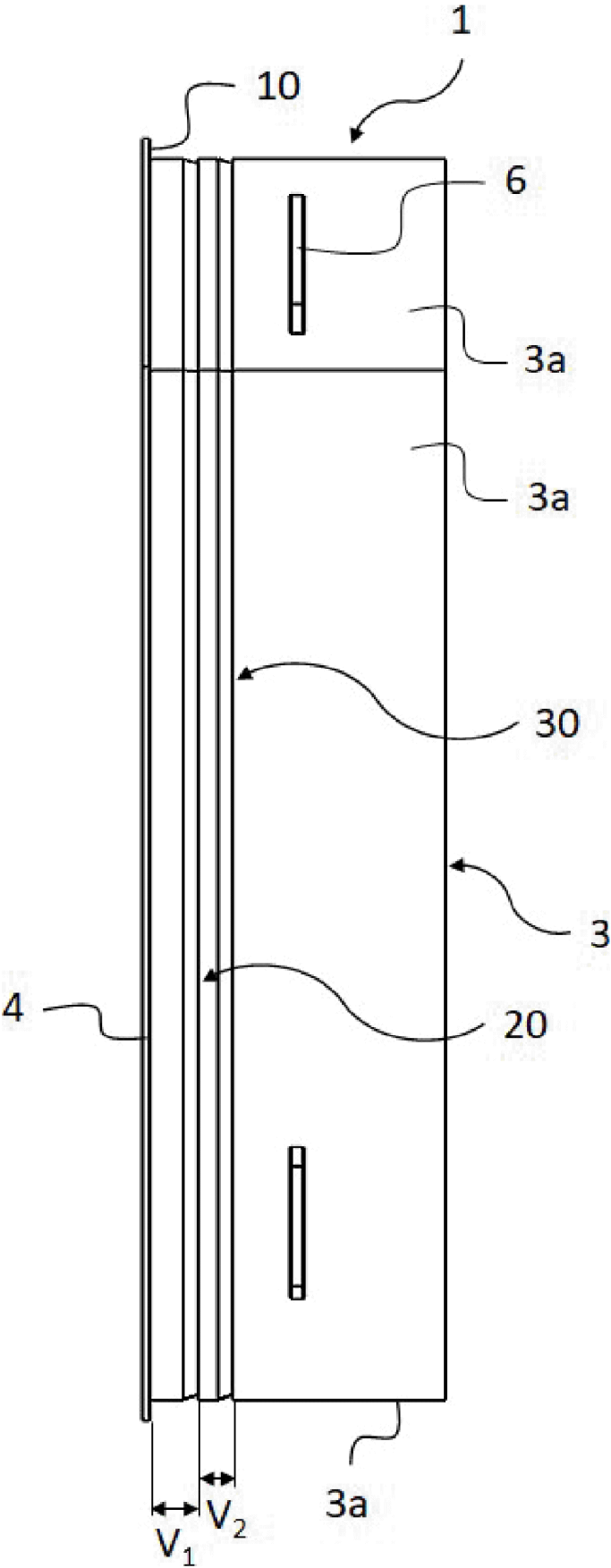
[Fig. 2]



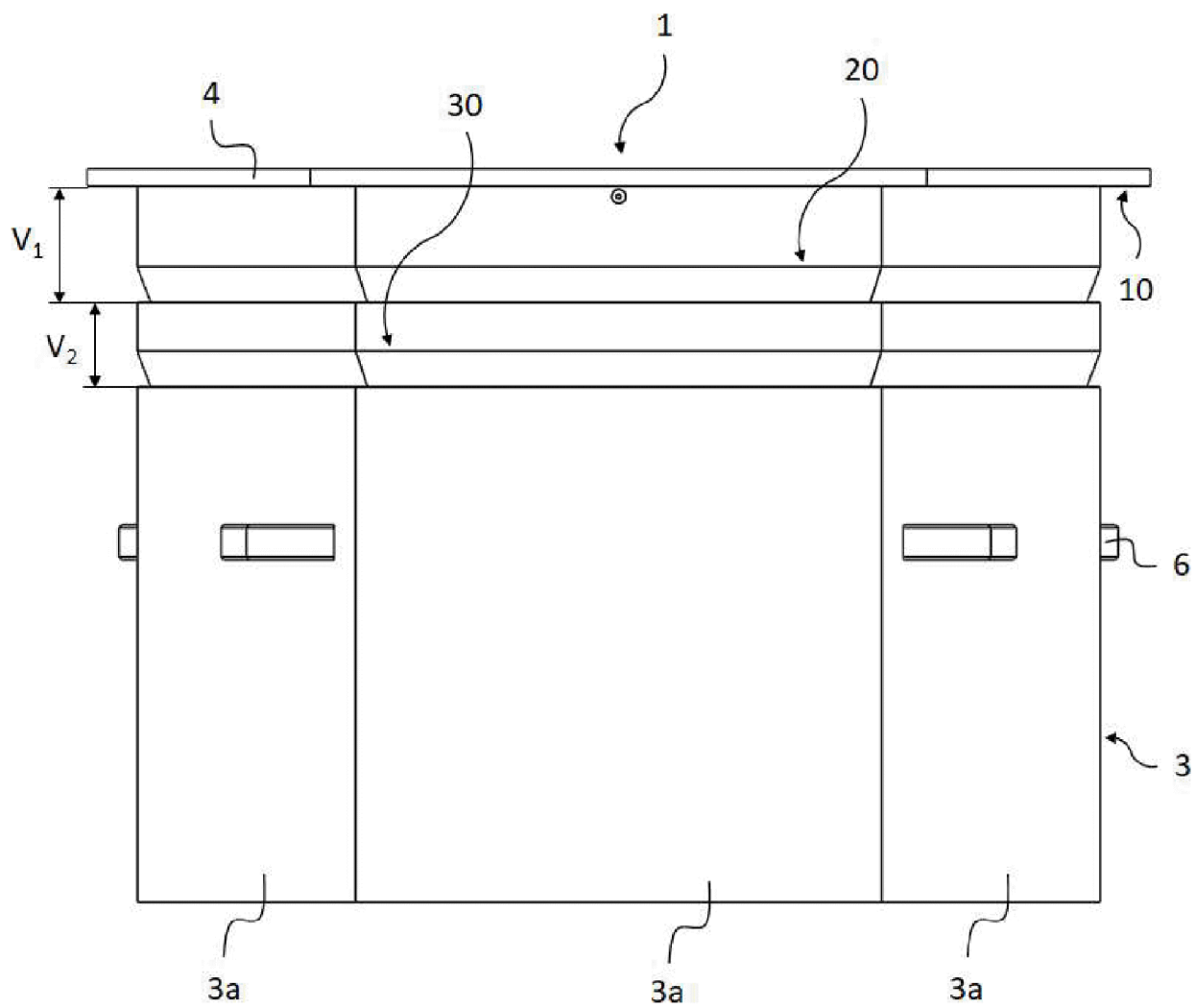
[Fig. 3]



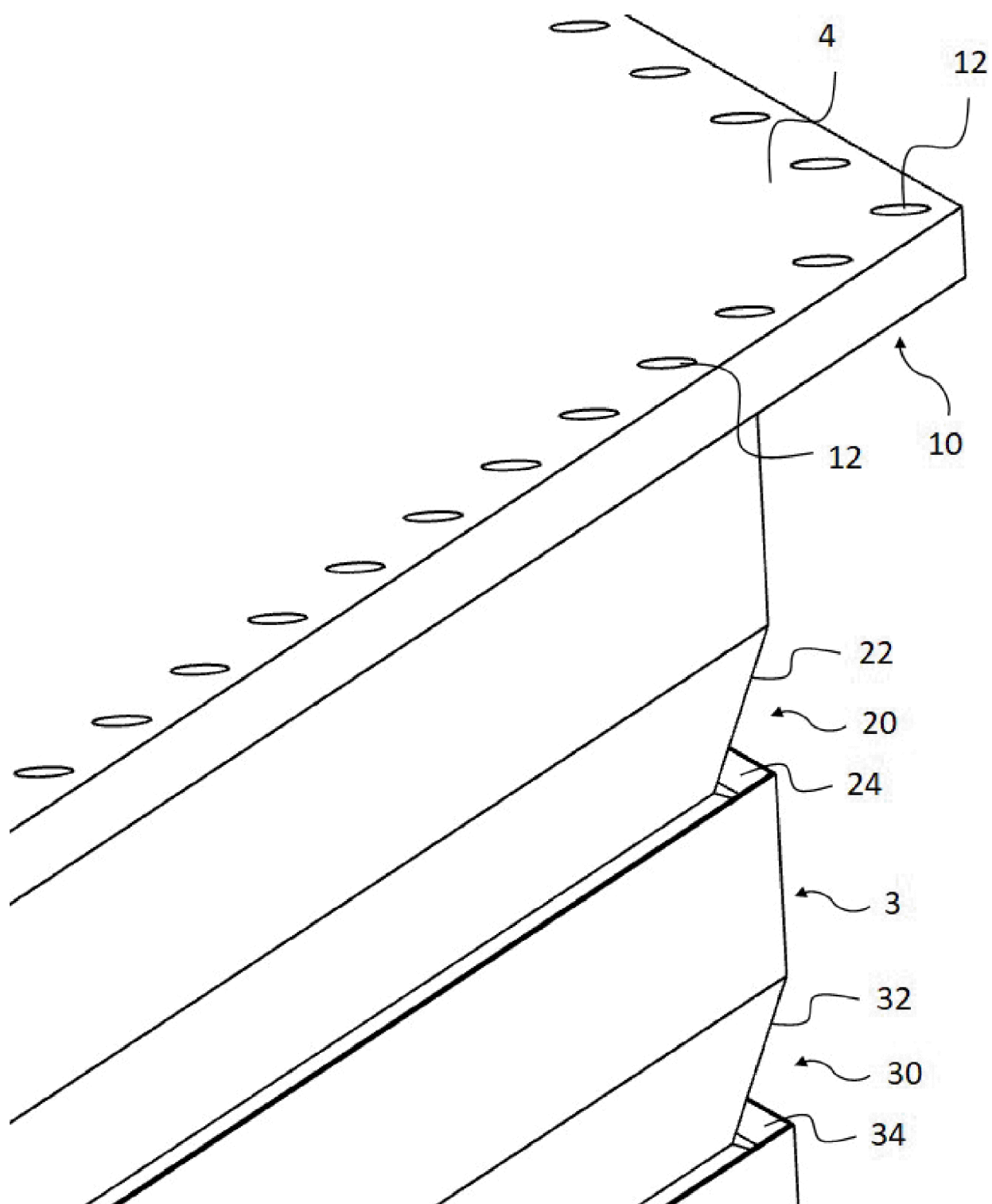
[Fig. 4]



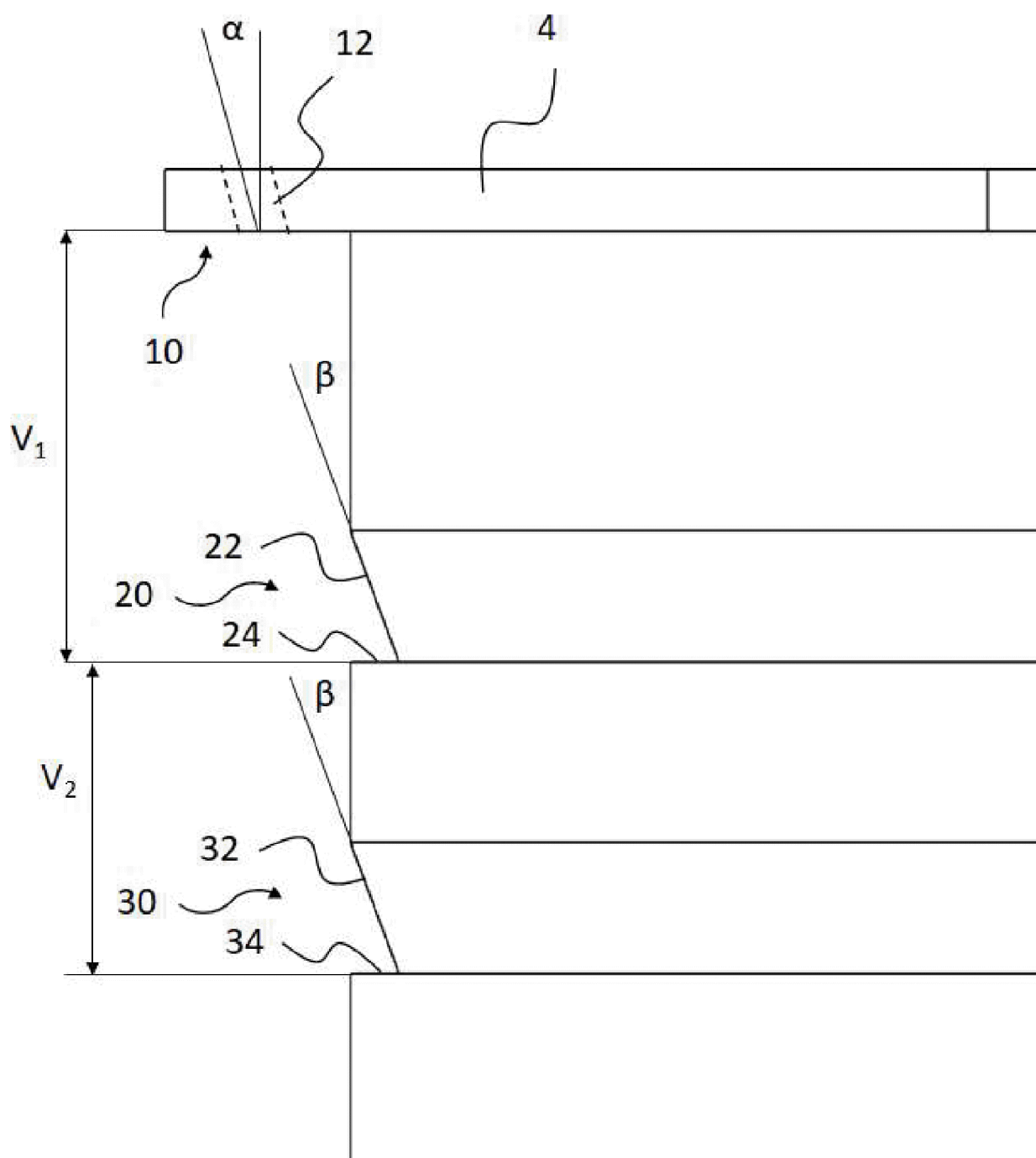
[Fig. 5]



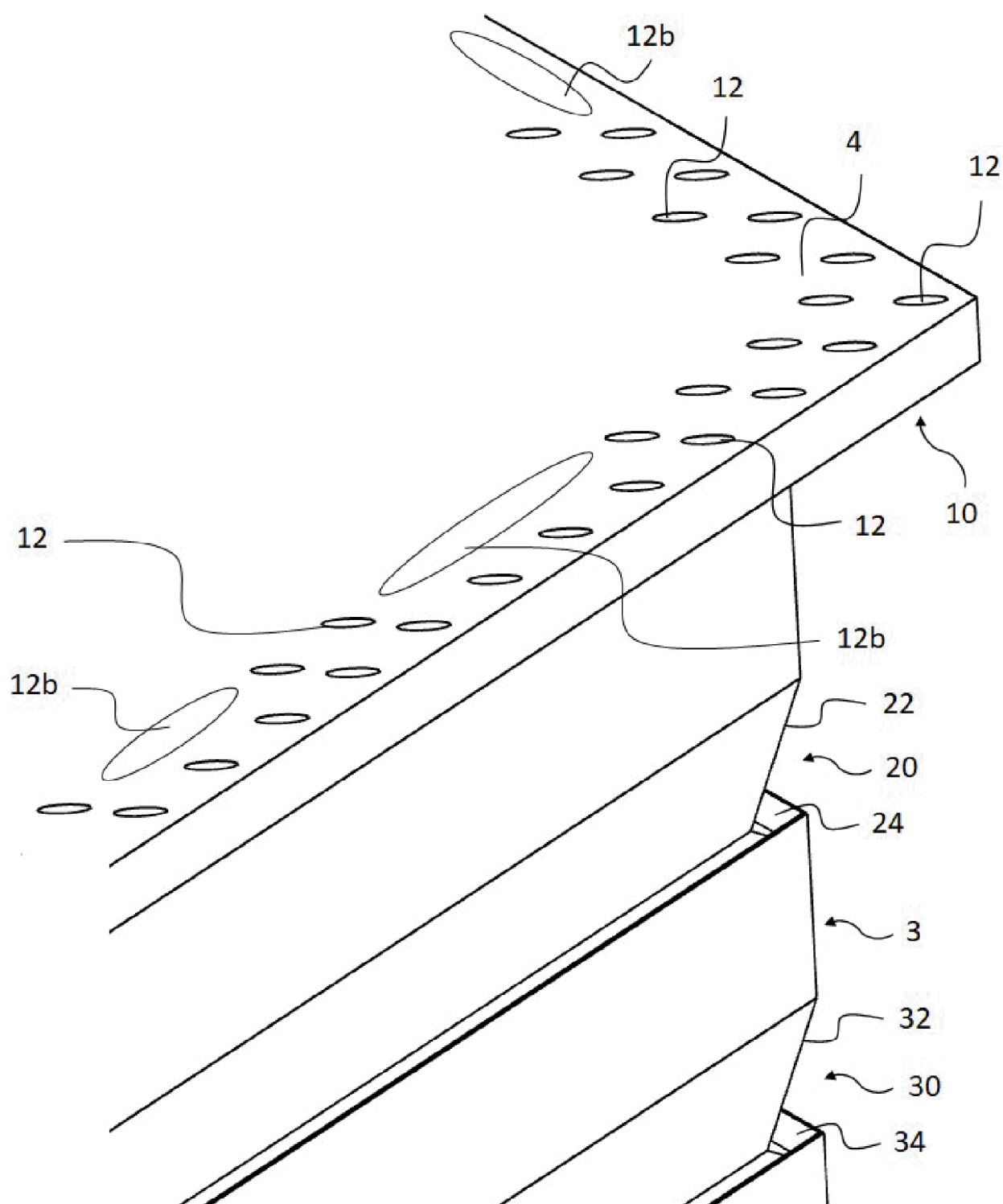
[Fig. 6]



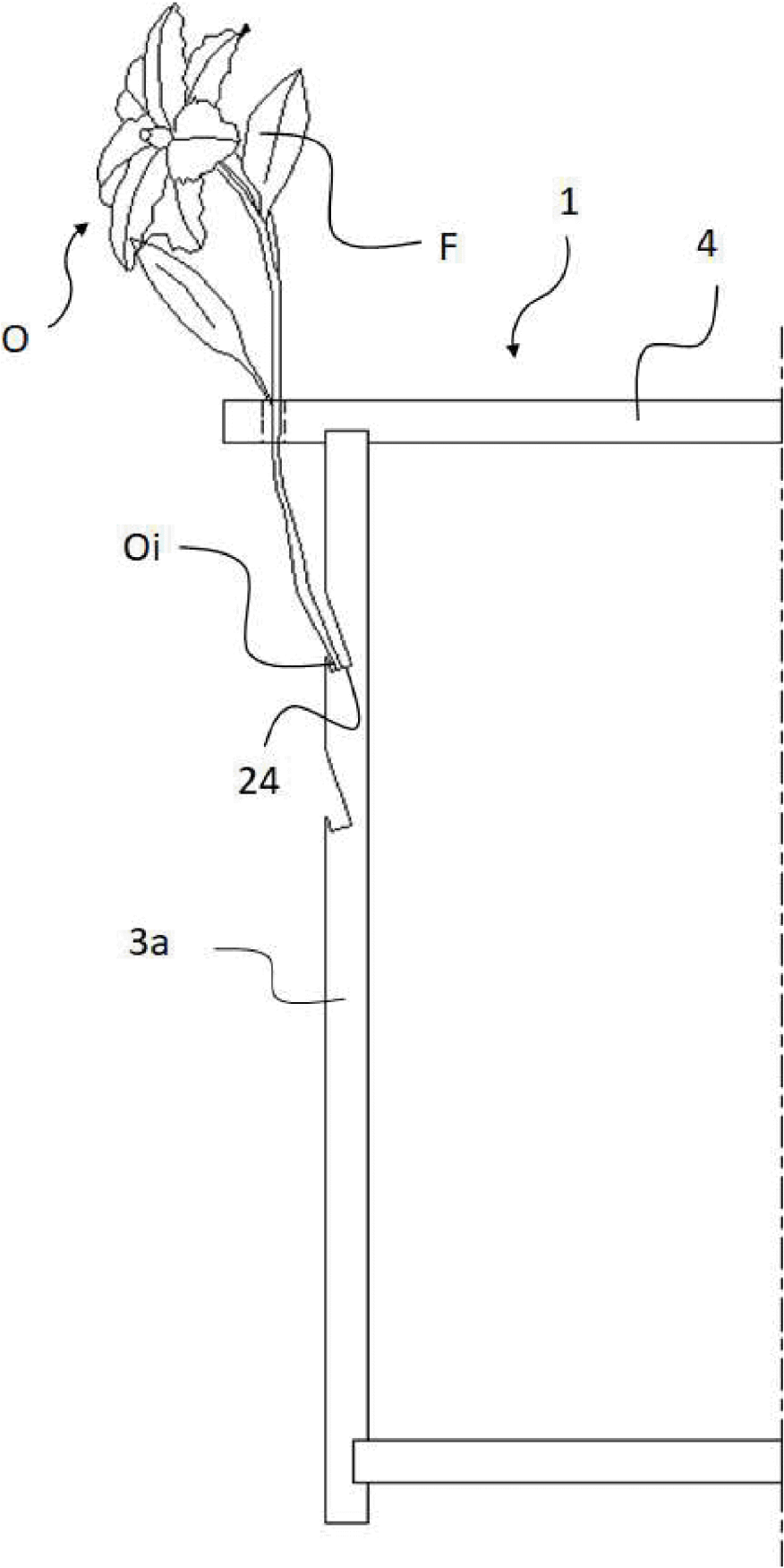
[Fig. 7]



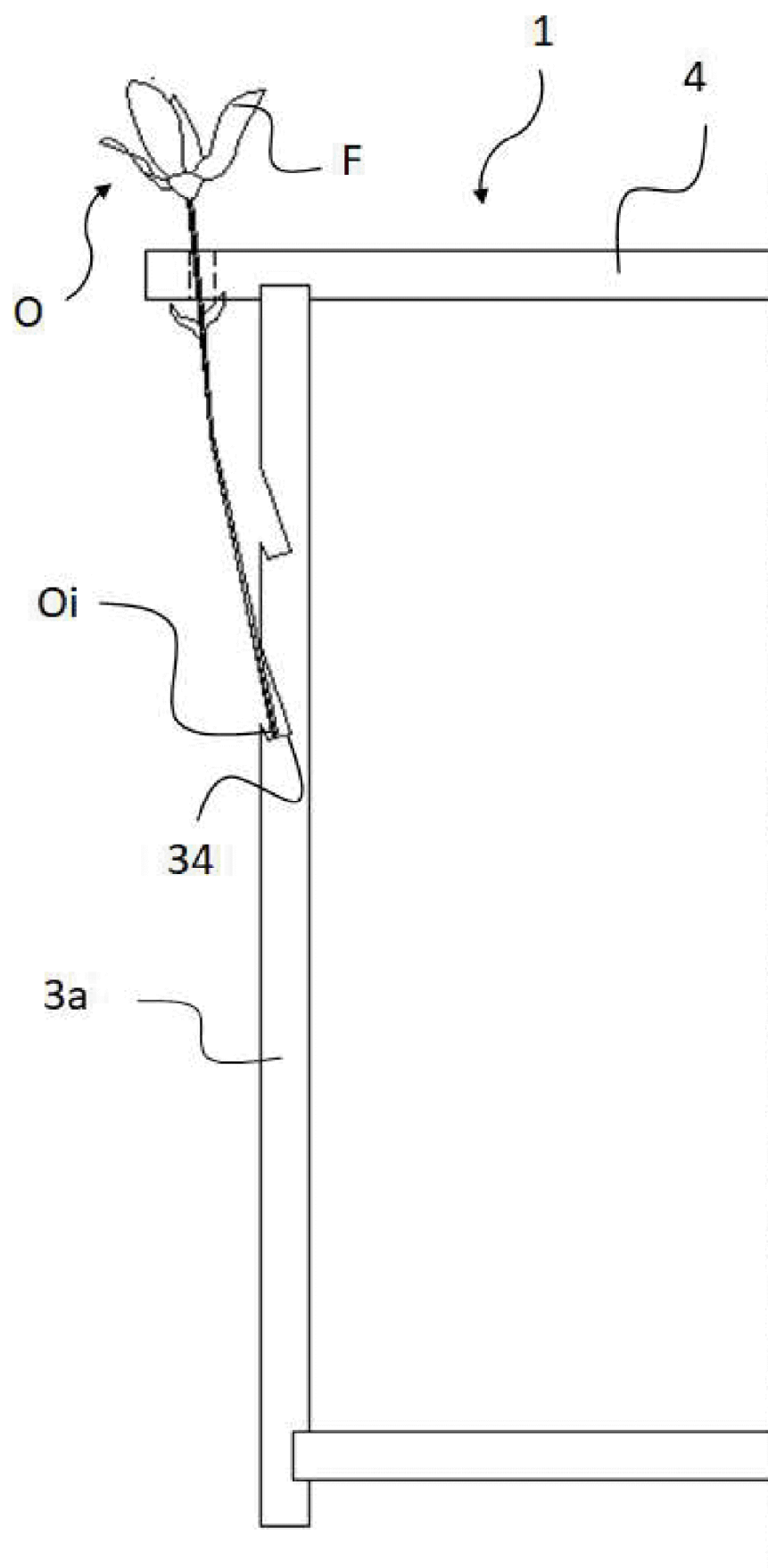
[Fig. 8]



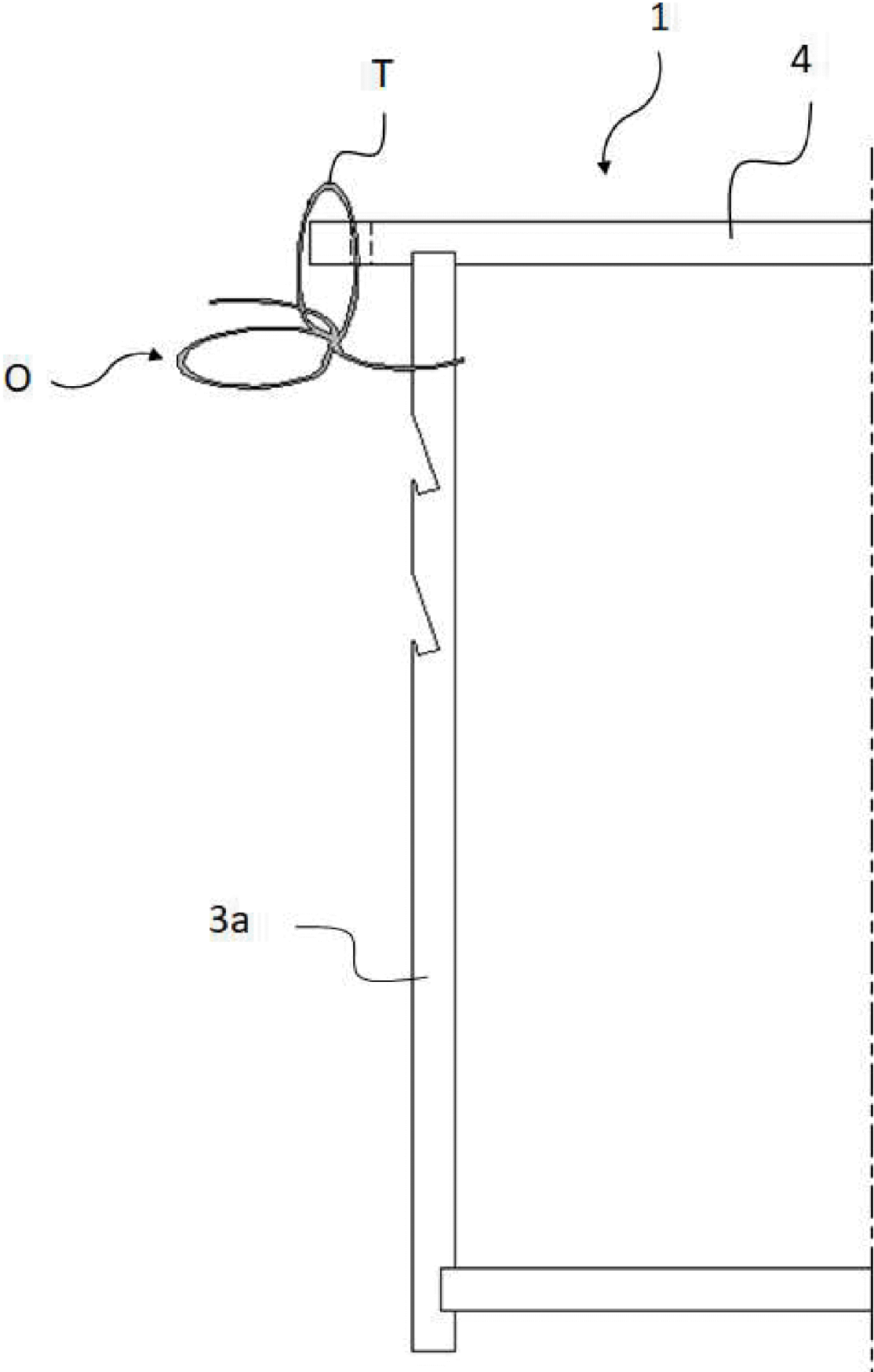
[Fig. 9]



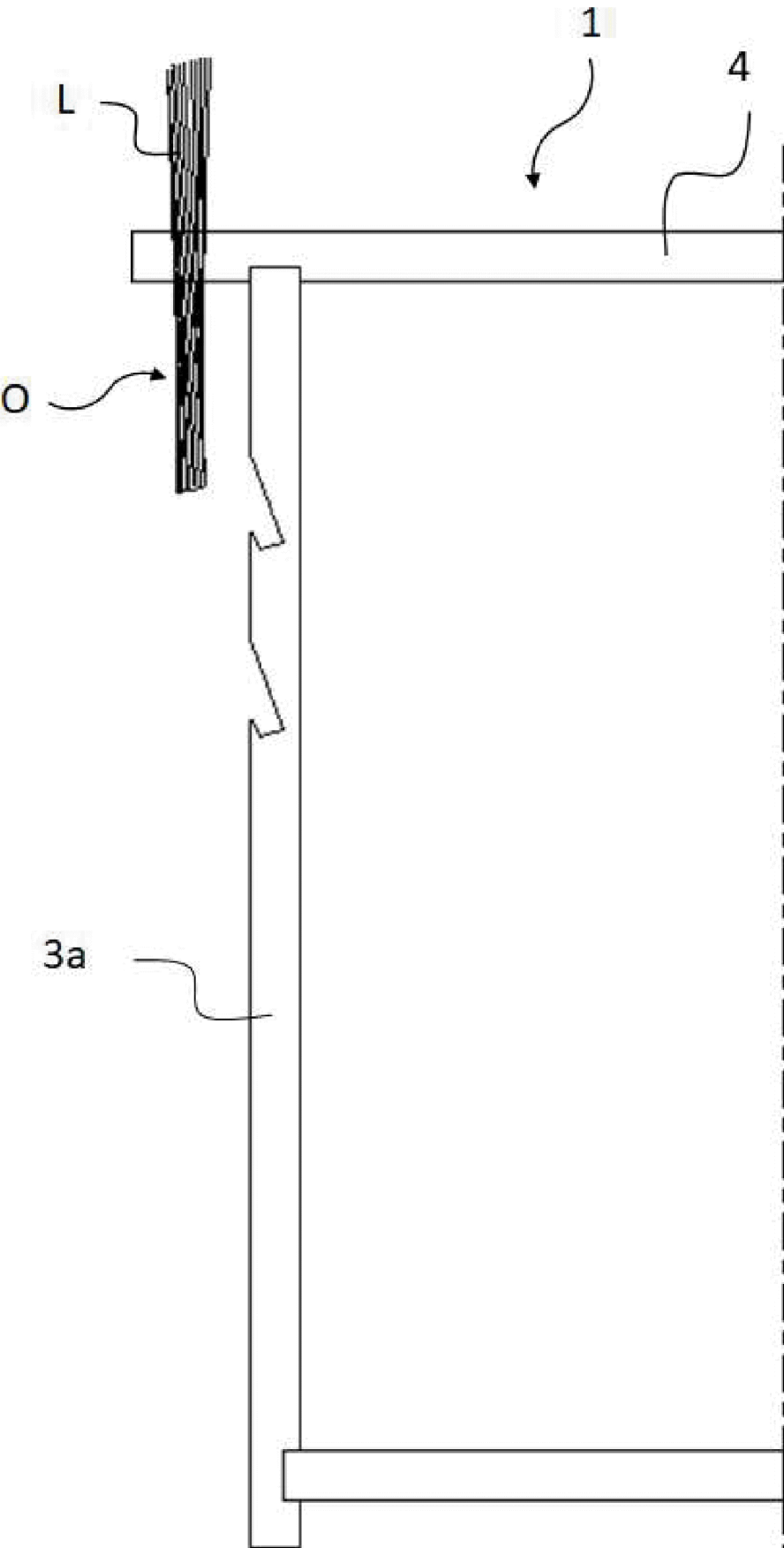
[Fig. 10]



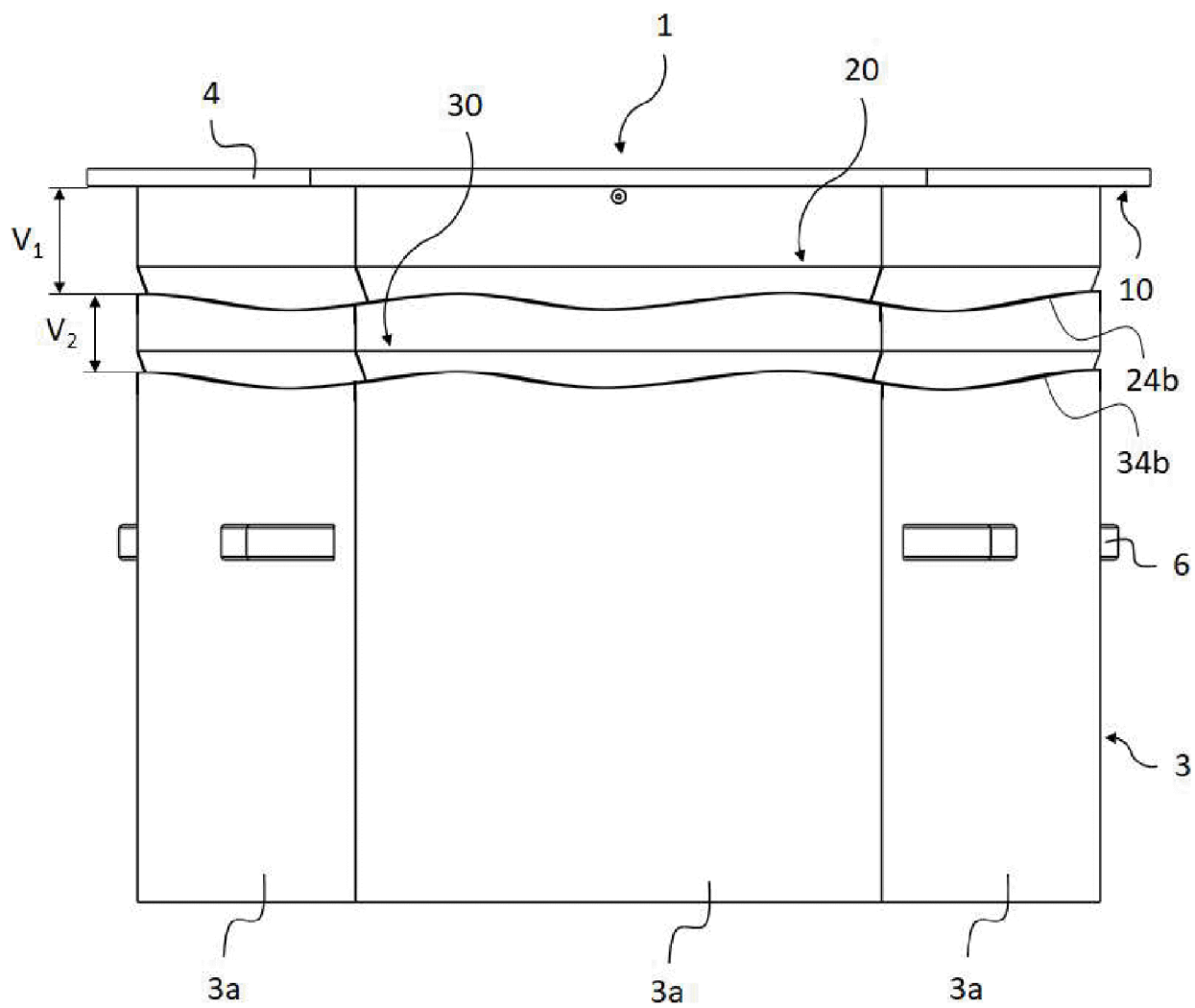
[Fig. 11]



[Fig. 12]



[Fig. 13]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 26 17 2785

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	KR 101 711 366 B1 (HI NIX MOLD [KR]; AN HWAN SAENG [KR]) 13 mars 2017 (2017-03-13) * figures 8-11 * * alinéas [0028] - [0030] * -----	1-22	INV. A61G17/04
A	JP 2006 006118 A (YAMADA AKIRA) 12 janvier 2006 (2006-01-12) * figures 2-3 * * alinéa [0001] * -----	1-22	
A	JP 4 292253 B2 (YAMADA AKIRA) 8 juillet 2009 (2009-07-08) * figures 2-3 * * alinéa [0003] * -----	1-22	
A	ES 1 295 164 U (ROMERO ROS JOSE [ES]) 20 octobre 2022 (2022-10-20) * figures 1-2 * * revendication 1 * -----	1-22	
A	JP 2010 284450 A (TAKUMI CORP KK) 24 décembre 2010 (2010-12-24) * figures 5, 6, 9 * * alinéa [0001] * -----	1-22	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A61G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26 août 2026	Examineur Koszewski, Adam
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P24C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 26 17 2785

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de
recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-08-2026

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
KR 101711366 B1	13-03-2017	AUCUN	
JP 2006006118 A	12-01-2006	JP 4292254 B2 JP 2006006118 A	08-07-2009 12-01-2006
JP 4292253 B2	08-07-2009	JP 4292253 B2 JP 2005074152 A	08-07-2009 24-03-2005
ES 1295164 U	20-10-2022	AUCUN	
JP 2010284450 A	24-12-2010	JP 5480537 B2 JP 2010284450 A	23-04-2014 24-12-2010

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- KR 101711366 B1 [0004]
- JP 2006006118 A [0004]
- JP 4292253 B [0004]